

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURE

Objet : Mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public – Stade Albert Domec et ses annexes.

Contexte :

La Ville de Carcassonne met à disposition d'associations ou d'autres organismes ayant une vocation commerciale les installations situées dans l'enceinte du Stade Albert Domec à Carcassonne. Cet ensemble est pourvu d'équipements sportifs et d'installations permettant techniquement à un exploitant d'exercer des activités commerciales dans le cadre des manifestations sportives des 3 prochaines saisons à compter de la saison sportive 2021 – 2022.

Cet équipement sera partagé par d'autres associations sportives ainsi que par des scolaires et des corps constitués.

Cadre juridique :

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques impose d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la délivrance de titres d'occupation privative du domaine public ayant pour vocation l'exercice d'une activité économique.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

Description des installations situées dans l'enceinte du Stade Albert Domec :

Le stade est Labellisé « Rugby Pro », pour une capacité totale de 7 593 places.

- la tribune Canal du Midi (OUEST), d'une capacité de 3 557 places assises,
- la tribune Cité Médiévale (EST) d'une capacité de 1 765 places assises,
- les pesages d'une capacité de 2 271.

1 terrain de rugby :

- L'aire de jeu est qualifiée « A » par la Fédération Française de Rugby à XV pour la pratique du Rugby Professionnel.

1 piste d'athlétisme :

- de 800m x 6 couloirs ainsi que tous les équipements d'athlétisme homologués pour des rencontres inter régionale,

1 demi-terrain annexe d'échauffement éclairé,

Des locaux à vocation sportives :

- **Dans la tribune « Cité Médiévale »**, dans laquelle seront mis à la disposition du futur exploitant tous les jours de la semaine des locaux à vocation sportifs (vestiaires, salle de soin...).

- **Dans la tribune « Cité Médiévale »**, les jours de match d'autres locaux supplémentaires à vocation sportifs seront mis à disposition (vestiaires pour les joueurs, pour les arbitres, infirmerie...).
- **Dans la tribune « Canal du Midi »**, dans laquelle seront mis à la disposition du futur exploitant les jours de match des locaux à vocation sportifs et autres (salles polyvalentes, infirmerie grand public, wc grand public, salle de pose caméra...).

Des espaces publicitaires seront également mis à la disposition du futur exploitant les jours de match tels que définis ci-après:

- de part et d'autre du tableau de marque sur les murs de parement du stade,
- sur les bandeaux des deux tribunes.
- 12 panneaux d'affichage publicitaires 4 x 3 m sont mis en place dans le virage du côté du tableau de marque électronique. Il est convenu que 2 panneaux, situés de part et d'autre et au plus près de ce tableau, soient exclusivement affectés à la Ville.

Le matériel de sonorisation

- La ville mettra à disposition de l'exploitant tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la sonorisation du stade et de la structure réceptive.

Le Wifi et internet

- La ville mettra à disposition de l'exploitant tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement du réseau internet dans le stade :
 - Au guichet du Stade (box + câbles + routeur),
 - Dans la structure réceptive (box + câbles + routeur),
 - Dans les espaces de vie mis à disposition de la SASP USC (prises connectées sur box ville),
 - Dans les tribunes de presse (prises connectées sur box ville).

Le PC écran électronique

- La ville mettra à disposition de l'exploitant un PC pour gérer la diffusion des visuels sur ce panneau avec son code d'accès.

Les parkings

- **Désignation des parkings**

La Ville met à disposition de l'exploitant les jours de match les parkings suivants:

- Parking Organisateur et médecins(P4) : 31 places,
- Parking VIP(P2) : 90 places.

La Ville se réserve l'occupation de :

- 10 places dans le parking VIP (P3),
- 20 places dans le parking « partenaire» (P1),
- 5 places dans le parking (P4) Organisateur et médecins.

Des espaces de réception

- 1 structure réceptive de 1000m²,
- 7 loges de douze places dont 1 réservée à la Ville, 1 loge de dix-huit places et 4 salons,
- 2 buvettes + 1 chalet réserve,
- Deux chalets « CAISSE »,
- la tribune de presse qui comprend :
 - deux plates-formes pour les caméras situées dans la tribune du Canal du Midi, (**Annexe 4d Niveau Gradins Tribune Canal du Midi**),
 - les postes pour la presse écrite, radiophonique et télévisée situés dans les deux tribunes. (**Annexes 4a Niveau Loges Tribune Cité Médiévale et 4d Niveau Gradins Tribune Canal du Midi**).

Redevance :

La redevance tiendra compte de la valeur locative d'une propriété privée comparable à la dépendance du domaine public occupée et de l'ensemble des avantages procurés à l'occupant de ce domaine public avec un minimum de 30 000€.

Conditions d'exploitation :

La mise à disposition est égale à la durée qui sera proposée par la convention (3 ans).

Dossier de candidature :

Ce dossier devra être impérativement composé :

- **D'une partie administrative comprenant :**
 - Lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir dans ce dossier de candidature,
 - Composition du conseil d'administration/dirigeants avec mention des fonctions occupées,
 - Kbis de moins de 3 mois,
 - Attestation d'assurance.

- **D'une partie technique comprenant :**
 - Un descriptif complet des moyens d'exploitation envisagés,
 - Toute information complémentaire que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : **4 octobre 2021 à 18h00**

Le dossier peut être remis :

- Sous pli,

Adressé à l'adresse suivante :

Mairie de Carcassonne
Hôtel de Ville
32, rue Aimé Ramond

11 000 CARCASSONNE

En main propre :

Direction des Sports

2, rue André Lenôtre

11 000 CARCASSONNE

Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »

- Par voie électronique à l'adresse suivante :

sport@mairie-carcassonne.fr

Objet à mentionner : Candidature : Stade Albert DOMEK et ses annexes

Critères de sélection :

Pour les nouveaux candidats :

Les critères de sélection qui seront pris en compte :

- Qualité du projet qui devra démontrer 50% :
 - Qu'il fait partie intégrante de la culture sportive carcassonnaise,
 - Qu'il participe à renforcer l'identité et l'image de la Ville,
 - Qu'il contribue au rayonnement de la Ville sur le plan national,
 - Qu'il est un élément dynamique du mouvement sportif carcassonnais,
 - Qu'il favorise toute initiative de formation, d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale par le sport.
- La demande correspondant à « l'offre » 30%,
- L'expérience ou la formation 20%.

Pour les candidats occupants déjà le domaine public, ou autre bien de la Ville :

- Le comportement général et l'assiduité : 10%,
- Qualité du projet qui devra démontrer 50% :
 - Qu'il fait partie intégrante de la culture sportive carcassonnaise,
 - Qu'il participe à renforcer l'identité et l'image de la Ville,
 - Qu'il contribue au rayonnement de la Ville sur le plan national,
 - Qu'il est un élément dynamique du mouvement sportif carcassonnais,
 - Qu'il favorise toute initiative de formation, d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale par le sport.
- La demande correspondant à « l'offre » 30%,
- L'expérience ou la formation 10%.

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer la convention portant autorisation d'occupation du domaine public.

Contact :

Direction des Sports

Téléphone : 04.68.77.73.59

Courriel : sport@mairie-carcassonne.fr